

ARRÊTÉ ARR2024DFA_001

Portant délégation de signature et de fonctions d'officier de l'état civil un agent titulaire

Le Maire de Vénissieux,

Vu les articles L.2122-32 et R.2122-10 du code général des collectivités territoriales, autorisant notamment le maire à déléguer à un ou à plusieurs fonctionnaires titulaires de la commune tout ou partie des fonctions qu'il exerce en tant qu'officier de l'état civil,

Vu l'élection du Maire intervenue lors de la séance du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020,

ARRÊTE :

Article premier - Sous notre surveillance et notre responsabilité, délégation est donnée à Mme Nathalie ABANCOURT, pour exercer l'ensemble des fonctions d'officier de l'État Civil, à l'exception de celles prévues à l'article 75 du code civil.

Article 2 - Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché, publié au recueil des actes de la Ville et transmis à Madame La Préfète, à Monsieur le Procureur de la République et à l'agent nommé désigné à l'article premier.

Fait à Vénissieux, le 2 février 2024



Le Maire,


Michèle PICARD